

Annexes :**Annexe**

REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple – Un But – Une Foi REGION DE THIES CONSEIL REGIONAL	 24 24 MARS 2010	/CRTH/Pdt/CTI
--	-------------------------------	---------------

Analyse : Arrêté portant création d'un comité régional de pilotage du projet Infoclim dans la région de Thiès

Le Président du Conseil Régional,

CENTRE DE SUIV ECOLOGIQUE C.S.E
 Arrivée le 21/04/10
 N° 00190

Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 72-02 du 1^{er} février 1972, relative à l'organisation de l'administration territoriale, modifiée ;
 Vu la loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales ;
 Vu la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales ;
 Vu le procès-verbal de session portant élection du Président du Conseil Régional de Thiès, en date du 15 Avril 2009;
 Vu le procès verbal de la réunion du 19 Février 2010, relatif à la mise place d'un comité régional de pilotage provisoire.

-----ARRETE-----

Article Premier : Il est créé un comité régional de pilotage dénommé **CRP** pour la mise en œuvre et le suivi des activités du projet Infoclim dans la région de Thiès.

Article 2: Le comité de pilotage est composé comme suit :

- Président:** le Président du conseil régional ;
- Coordonateur :** le chef du service régional de la Planification ;
- Secrétaire chargé de l'administration :** la coordonatrice de GREEN /Sénégal ;
- Secrétaire chargé de l'animation et de la mobilisation :** le Président de la FONG'S ;

-Membres :

- Le Président de la Commission environnement et Aménagement du territoire ;
- Le Conseiller technique n°1 du Président du conseil régional;
- Le Directeur de l'Agence Régionale de développement (ARD);
- La Directrice de l'Agence Nationale de conseil Agricole et Rural(ANCAR) ;
- Le Directeur Régional du Développement Rural(DRDR) ;
- L'Inspecteur Régional des Services Vétérinaires(IRSV) ;
- L'Inspecteur Régional des Eaux, Forêts, Chasses et conservation des sols(IREF) ;
- Le chef d'agence régionale de la statistique et de la démographie ;
- Le chef du service régional de l'aménagement du territoire ;
- Le chef du service régional d'appui au développement local ;
- Le chef du service régional du développement communautaire ;
- Le chef de la Division de l'Environnement et des Etablissements Classés(DREEC) ;
- Le Chef de la division régionale de l'Hydraulique(DRH) ;
- Le Maire de la commune de Thiès -Est ;

- Les chefs des CADL des Arrondissements de Keur Mousseu, Notto, Méouane ;
- Les Présidents des comités de gestion du projet Infoclim des Communautés rurales de Notto, Fandène et Taiba Ndiaye ;
- Le Président du comité de gestion du projet Infoclim dans la zone péri-urbaine de Thiès ;
- Le coordonateur de la cellule Inter-ONG.

Article 3: Les moyens permettant le fonctionnement dudit comité sont assurés par le Centre de Suivi Ecologique (CSE) de Dakar, conformément aux dispositions arrêtées pour la mise en œuvre du projet Infoclim dans la région de Thiès.

Article 4: Le comité peut s'adjoindre toute personne dont la compétence est jugée utile.

Article 6 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- MDCL
- MEPNBRLA
- Gouverneur région Thiès
- Directeur Général CSE Dakar
- Intéressés
- Chrono
- Archives

Thiès le 24 MARS 2010

Le Président du Conseil régional

